

■ **J.-A. Perrenoud**, à La Chaux-de-Fonds, CH-645-1007142-0, courtage en assurance (FOSC du 19.05.2005, p. 11).
Par ordonnance du 21.06.2005, le Tribunal civil du district de La Chaux-de-Fonds a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite du titulaire, faute d'actif suffisant.
Journal no 1763 du 22.06.2005
(02906208 / CH-645.1.007.142-0)